



RECENSEMENT • CENSUS

Feuilles d'information relatifs au contenu du Recensement de 2026

Changements relatifs au contenu du Recensement de la population de 2026 : revenus et dépenses, logement et itinérance

Recensement de la population de 2026

Date de diffusion : le 4 juillet 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 4 juillet 2025

N° 98-20-0004 au catalogue, numéro 2026005

ISBN 978-0-660-77887-7



Changements relatifs au contenu du Recensement de la population de 2026 : revenus et dépenses, logement et itinérance

Introduction

Le prochain Recensement de la population aura lieu en mai 2026. Afin de maintenir la pertinence du recensement, Statistique Canada examine et évalue le contenu du questionnaire en prévision de chaque cycle de recensement. Cela comprend plusieurs étapes de mobilisation consultative, de mise à l'essai et d'évaluation des données afin de recommander le contenu du questionnaire pour le recensement.

Environ 222 000 ménages dans les collectivités partout au pays ont été sélectionnés pour participer au Test du recensement de 2024. Ce dernier a permis de déterminer si la population canadienne pouvait facilement comprendre les questions nouvelles ou modifiées qui étaient à l'étude et y répondre. La mise à l'essai du contenu du recensement permettra d'obtenir des données de grande qualité dans le cadre du Recensement de la population de 2026, qui serviront à appuyer un large éventail de programmes et de services dans les collectivités partout au pays.

Une série de feuillets d'information donne un aperçu des changements apportés au contenu du Recensement de la population de 2026, étant donné que le processus de recensement évolue constamment pour rendre compte des changements de la population canadienne et de ses caractéristiques démographiques.

Le présent feuillet d'information résume les changements apportés au contenu du Recensement de 2026 relativement aux sujets suivants : les revenus et les dépenses, ainsi que le logement et l'itinérance. Les changements mis à l'essai pour chaque sujet sont présentés ci-dessous, de même que l'approche adoptée pour 2026.



Revenus et dépenses

Changements évalués dans le Test du recensement de 2024	Approche adoptée pour le Recensement de la population de 2026
- La question a été modifiée afin de recueillir des renseignements sur l'utilisation des services de garde d'enfants avec et sans frais. La question sur la garde d'enfants est maintenant axée sur tous les types de services de garde d'enfants réguliers utilisés au lieu des services de garde rémunérés. - La question a été modifiée afin de permettre l'analyse des données sur les services de garde d'enfants en fonction de leurs caractéristiques individuelles, les renseignements sur les services de garde d'enfants sont recueillis pour chaque enfant dans un ménage, plutôt que collectivement pour tous les enfants au sein du ménage. - Les instructions de la question ont été mises à jour à l'aide d'exemples afin de préciser ce qui est considéré comme un service de garde en plus des modes de garde qui doivent être inclus dans le questionnaire ou exclus.	- Dans le questionnaire, on demandera maintenant aux répondants de déclarer l'utilisation régulière de services de garde pour chaque enfant vivant dans un ménage. - Les personnes qui utilisent régulièrement des services de garde seront également invitées à inscrire le montant payé pour le mode de garde ou à indiquer que l'enfant a reçu des services de garde sans frais. - Les instructions de la question comprennent maintenant des exemples de modes de garde d'enfants devant être inclus et exclus, ce qui guidera les répondants vers le concept de garde d'enfants pertinent pour l'élaboration des politiques.

Pourquoi ces questions sont-elles posées?

Les données du recensement sur le revenu et les gains servent à surveiller le bien-être économique des particuliers, des familles et des ménages. Les différents ordres de gouvernement utilisent ces données pour examiner l'utilisation et les répercussions des programmes de soutien du revenu. Les entreprises utilisent les données sur le revenu en combinaison avec d'autres statistiques sociodémographiques pour trouver des emplacements pour de nouveaux magasins et élaborer de nouveaux produits et services. Les chercheurs des secteurs public et privé utilisent les renseignements concernant les revenus pour étudier les marchés du travail et les tendances de l'industrie. Ces données fournissent également des renseignements à des niveaux de géographie détaillés sur les sous-populations et les groupes particulièrement vulnérables, comme les familles à faible revenu, les Autochtones (y compris les populations des Premières Nations vivant dans les réserves), les groupes racisés et les immigrants.

Les questions sur les frais de garde d'enfants et les paiements de pension alimentaire pour les enfants ou les conjoints servent à calculer le revenu disponible afin de mesurer la pauvreté au Canada. Les renseignements tirés de ces questions sont également utilisés pour mieux comprendre l'utilisation des services de garde d'enfants et le rôle des paiements de pension alimentaire dans la société canadienne.

Tendances actuelles et lacunes statistiques relatives à ce sujet

Pour s'assurer que le recensement mesure les tendances importantes dans la société et produit des données pertinentes et de grande qualité, le Recensement de 2026 continuera d'utiliser des fichiers administratifs pour produire des données sur les sources de revenus détaillées, comme le revenu d'emploi et les prestations de divers programmes gouvernementaux. Ces statistiques, entre autres, sont essentielles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques ainsi qu'aux analyses du marché du travail et du bien-être économique.



Les données sur les revenus sont également essentielles pour suivre les progrès de la réduction de la pauvreté. En août 2018, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie de réduction de la pauvreté et annoncé que la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) serait la mesure officielle de la pauvreté au Canada. Le fait d'avoir les questions sur les frais de garde d'enfants et les paiements de pension alimentaire dans le questionnaire détaillé du recensement permet de diffuser des statistiques de la MPC à un niveau géographique très détaillé tous les cinq ans.

La garde d'enfants est devenue un sujet extrêmement important en matière de politique sociale au Canada au cours des dernières années. En 2021, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 30 milliards de dollars pour appuyer la mise en œuvre d'un système national de garde d'enfants. La *Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada* (projet de loi C-35) a fixé à mars 2026 l'objectif de la mise en œuvre intégrale du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Pour le Recensement de 2026, Statistique Canada a modifié la question sur la garde d'enfants pour tenir compte de l'utilisation régulière de services de garde et des coûts pour chaque enfant âgé de 13 ans et moins le jour du recensement. Ce changement permettra de mieux répondre aux besoins en données des experts du milieu de la recherche sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Les données recueillies aideront à appuyer les mandats de la [*Loi sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada*](#) (projet de loi C-35), du [Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) du gouvernement fédéral et du [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#).

Les changements apportés au contenu en matière de garde d'enfants ont été élaborés dans le but d'améliorer la pertinence des données sur la garde d'enfants tout en préservant la comparabilité historique des estimations de la pauvreté. Les résultats ont été analysés et discutés avec les intervenants d'Emploi et Développement social Canada afin de s'assurer que les normes relatives à la pertinence, à la qualité des données, à la couverture et à la comparabilité au fil du temps sont respectées.



Logement et itinérance

Changements évalués dans le Test du recensement de 2024	Approche adoptée pour le Recensement de la population de 2026
- Deux nouvelles questions ont été ajoutées pour recueillir des renseignements sur les personnes vivant dans un logement qui sont en situation d'itinérance ou qui ont récemment vécu une situation d'itinérance. - La question visant à répertorier les logements situés sur une exploitation agricole a été supprimée, ainsi que les instructions visant à sauter les questions sur les frais de logement. - Un texte d'aide a été ajouté à la question sur les paiements annuels pour l'eau et les autres services municipaux afin de préciser la déclaration des frais de logement associés aux services municipaux qui sont compris dans l'impôt foncier.	- Le questionnaire détaillé comprend deux nouvelles questions sur l'itinérance : - La première question vise à déterminer si des personnes ont connu une situation d'itinérance dans un refuge ou hors refuge au cours des 12 derniers mois. - La deuxième question vise à déterminer si le jour du recensement, des personnes sont en situation d'itinérance ou ont vécu une situation d'itinérance au cours de 12 mois précédents sous forme de séjour chez des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elles n'avaient nulle part ailleurs où aller. - La question visant à répertorier des logements situés sur une exploitation agricole et les instructions visant à ne pas répondre aux questions sur les frais de logement ont été supprimées. - La question liée aux frais de logement portant sur l'eau et les autres services municipaux continuera d'être recueillie, comme lors du Recensement de 2021, afin de maintenir la comparabilité historique.

Pourquoi ces questions sont-elles posées?

Les questions sur le logement fournissent des renseignements sur le parc de logements au Canada. En outre, des données sur le nombre de pièces et de chambres à coucher dans les maisons et sur les frais du logement sont utilisées pour évaluer la situation économique des familles. Les gouvernements utilisent ces renseignements pour mesurer les niveaux de surpeuplement dans les logements et élaborer des programmes de logement. Les municipalités utilisent les données sur l'âge des logements et les besoins en matière de réparations pour élaborer des programmes destinés à l'amélioration des quartiers.

Deux nouvelles questions visant à déterminer si les personnes qui vivent dans des logements privés sont en situation d'itinérance ou ont connu une situation d'itinérance au cours des 12 mois précédents fournissent des renseignements sur les personnes qui sont parmi celles dont les besoins en matière de logement sont les plus criants. Ces renseignements sont utilisés par les organismes et les gouvernements pour aider les collectivités à lutter contre l'itinérance.

Les sources de données existantes sur l'itinérance comprennent les dénombrements ponctuels et les données administratives des refuges, qui donnent un aperçu de l'itinérance dans les logements de transition, les refuges et hors refuge. Les personnes vivant dans un logement qui ont récemment connu une situation d'itinérance ou les personnes en situation d'itinérance qui vivent temporairement avec des membres de la famille, des amis



ou d'autres personnes représentent une lacune statistique importante dans la mesure de l'itinérance. Les deux nouvelles questions permettront de combler cette importante lacune statistique. Ces questions ne seront pas posées aux personnes dans des refuges et à l'extérieur des refuges, toutefois, les nouveaux renseignements tirés du recensement compléteront d'autres sources de données afin de brosser un tableau plus complet de l'itinérance au Canada.

Tendances actuelles et lacunes statistiques relatives à ce sujet

Afin de s'assurer que le recensement mesure les tendances importantes dans la société et produit des données pertinentes et de grande qualité, le Recensement de 2026 continuera de suivre les indicateurs clés du logement, comme les taux de propriété et l'abordabilité du logement, afin de fournir des mises à jour sur les besoins des Canadiens en matière de logement. L'accès à la propriété et la hausse des loyers sont d'une grande importance pour les ménages canadiens, et la continuité du contenu sur le logement dans le recensement permettra aux administrations publiques, aux entreprises et aux Canadiens de constater l'évolution de leurs quartiers au fil du temps.

À la suite de consultations et de tests approfondis, Statistique Canada a ajouté deux nouvelles questions au questionnaire du Recensement de 2026 afin de dénombrer les personnes vivant dans des logements privés qui sont en situation d'itinérance ou ont vécu une situation d'itinérance au cours des 12 mois précédents. La première question permet de déterminer les expériences d'itinérance dans les refuges, la rue ou les parcs, des abris de fortune, des véhicules ou des bâtiments abandonnés. La deuxième question permet de déterminer les personnes qui le jour du recensement sont en situation d'itinérance ou ont connu une situation d'itinérance au cours des 12 mois précédents sous forme de séjour temporairement chez des amis, des membres de la famille ou d'autres personnes parce qu'elles n'avaient nulle part ailleurs où aller. Grâce à l'ajout de mesures des expériences d'itinérance dans les logements privés, qui viennent compléter d'autres sources de données sur l'itinérance dans un refuge et hors refuge, des recherches nationales plus approfondies sur l'itinérance peuvent être menées.

La collecte de données sur les coûts de logement a également été élargie pour inclure les ménages dans les logements situés sur une exploitation agricole qui est gérée par un membre du ménage. Grâce à cette expansion, les coûts du logement sont maintenant recueillis pour tous les ménages au Canada, et des recherches sur l'abordabilité du logement à l'échelle nationale peuvent être menées. Cela permet également de réduire le fardeau de réponse des Canadiens et Canadiennes, car il n'est plus nécessaire d'inclure une question leur demandant si leur logement est situé sur une exploitation agricole. Des comparaisons historiques sur l'abordabilité du logement qui ne comprennent pas les ménages vivant dans un logement situé sur une exploitation agricole seront possibles. Statistique Canada utilisera des données administratives et les renseignements déjà recueillis portant sur le lieu de travail pour classer les ménages dans les logements situés sur une exploitation agricole.

Les changements apportés au contenu en matière de logement et l'ajout de questions sur l'itinérance pour le cycle du Recensement de 2026 ont été soigneusement analysés et discutés avec les intervenants. Ces modifications ont été guidées par des conseils d'experts pour maintenir la pertinence des données, la qualité globale, la couverture et la comparabilité au fil du temps, ainsi que pour s'assurer que les exigences prévues par la loi et les politiques continuent d'être respectées. Plus précisément, pour déterminer l'importance de recueillir et de diffuser ces données pour les communautés dans les réserves, Statistique Canada a consulté des experts de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada; de la Société canadienne d'hypothèques et de logement; et le défenseur fédéral du logement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les nouvelles questions liées aux expériences en matière d'itinérance, veuillez consulter le « [Rapport sur les changements apportés au contenu du Recensement de la population de 2026 : itinérance](#). »